

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

1^{ère} REUNION DE 2008

Séance du 22 février 2008

CG 08/1^{ère}/IV-13

POLITIQUE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

Lors du Budget Primitif 2006, l'Assemblée Départementale a acté le principe de mener une politique volontariste en direction du **fleuve Garonne**, par le biais de notre politique des Espaces Naturels Sensibles. Les objectifs affichés, je vous le rappelle, sont les suivants : restaurer les zones humides du fleuve, favoriser la reconstitution de boisements alluviaux, encourager les populations riveraines à se réapproprier la Garonne, mettre en valeur le petit patrimoine, sensibiliser aux richesses du fleuve, ...

I - Les actions engagées à ce jour

1 - La création d'un sentier de randonnée de Grisolles à Lamagistère : ce sentier permettra de découvrir le fleuve en tirant profit au maximum des sentiers existants créés et gérés par les communes ou les structures intercommunales.

Le repérage du sentier, tant en rive gauche que droite, a été effectué. Un travail de validation auprès de nos partenaires doit être mené avant de poursuivre l'examen du statut des parcelles concernées. Il s'agira, en effet, de solliciter les accords nécessaires avec les propriétaires privés (par le biais de conventions) ou les Services de l'Etat (parcelles du Domaine Public Fluvial) pour le passage du sentier. Parallèlement, sera élaborée une signalétique adaptée pour orienter et informer le public.

2 - Des actions d'éducation à l'Environnement : le Service de l'Environnement s'est fortement impliqué dans 2 journées organisées au Collège Jean Rostand de Valence d'Agen en mai et octobre 2007. 400 collégiens en classes de 6^{ème} ont pu assister, sur une demi-journée, à des ateliers thématiques concernant la connaissance générale du fleuve, la faune et la flore, l'entretien des cours d'eau, la collecte et le traitement des déchets, ... l'autre demi-journée étant consacrée au ramassage des déchets flottants en bord de Garonne.

Ce type d'actions, à destination des scolaires, mais aussi du grand public, est à encourager. C'est ainsi qu'ont été organisées, en collaboration avec le Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne (SMEAG), 2 journées d'animation, les 29 janvier et 3 février à la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne dans le cadre de la journée mondiale des zones humides.

3 - Un soutien technique et financier aux maîtres d'ouvrages locaux : le Conseil Général a financé, lors de la Décision Modificative n°1 de 2007, le projet de restauration du site de *Mauvers* porté par la commune de Grisolles. D'autres maîtrises d'ouvrage locales pourraient émerger à l'avenir, je pense en particulier à la réhabilitation d'une gravière désaffectée sur la commune de Finhan.

4 - La restauration de sites d'intérêt patrimonial : les projets relatifs au bras-mort de *Prats à Saint-Aignan* et à l'îlot de *Saint-Cassian* à Mas-Grenier ont été retenus au Budget Primitif 2007. En outre, vous trouverez ci-après, l'état d'avancement du projet de mise en valeur de la **plaine alluviale d'Escatalens**, présenté en Décision Modificative n°1 de 2007.

Je tiens à vous préciser que l'ensemble des projets sont examinés par le comité de pilotage des Espaces Naturels Sensibles, instance de propositions, d'analyse et de suivi des opérations regroupant des élus, des experts, des associations de protection de l'environnement, etc.

Une prochaine réunion de ce comité sera organisée dans le courant du premier semestre 2008.

II - Le programme 2008

1 - Commune d'Escatalens : projet de valorisation paysagère et environnementale « du lac *Saint-Julien* au fleuve Garonne : un sentier témoin de la biodiversité » :

Lors de la Décision Modificative n°1 de 2007, je vous présentais les caractéristiques du projet de valorisation paysagère et environnementale de la plaine alluviale d'Escatalens.

Je vous rappelle que ce projet a pour ambition d'aménager des parcelles situées entre le village d'Escatalens et le fleuve Garonne. Il s'agit notamment de :

- créer une portion de sentier reliant le village au Canal des deux mers (vélo route - voie verte) et à la Garonne,
- reconstituer la ripisylve le long du ruisseau de *Méric*,
- créer des boisements, des haies champêtres et une prairie fleurie,
- de restaurer le petit patrimoine bâti (pigeonnier),
- de prendre en considération l'île de *Lizoun*, site d'intérêt majeur connecté à la Garonne et au ruisseau de *Méric*.

La commune ayant acheté les abords du ruisseau de *Méric*, les travaux ont été programmés de la manière suivante :

- **Première phase** (hiver 2007 - automne 2008) : elle consiste à réaliser le nettoyage des berges, la reconstitution de la ripisylve, la création d'une haie bordant le futur sentier et la création « physique » du sentier (ensemencement, girobroyage ou tonte, s'il y a lieu, sur la portion propriété de la commune). Ces travaux se feront sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général.

Concernant le nettoyage préalable des berges réalisé courant décembre 2007, il a permis de régaler des merlons en terre qui bordaient le ruisseau. Ces merlons contenaient des déchets de toute nature que nous avons évacués vers le centre de traitement de la DRIMM (Déchets Récupération Industriels Ménagers de Montech).

Les caractéristiques des plantations (type d'essences, séquençage, recommandations de plantations et d'entretien, etc.) sont étudiées par un prestataire, en l'occurrence l'association *Campagnes Vivantes*, qui dispose des compétences requises.

- **Deuxième phase** : dès que la commune aura acheté le reliquat d'une parcelle riveraine (parcelle dite « Sala »), un boisement mixte sera planté (maîtrise d'ouvrage : Conseil Général) et la prairie fleurie sera semée (avec le concours technique et financier de l'association locale de chasse et de la Fédération départementale de chasse). Parallèlement, la commune pourra entreprendre la restauration du pigeonnier qui surplombe la plaine alluviale garonnaise et qui fait office de belvédère.

- **Troisième phase** : une fois connus les inventaires Natura 2000 dans le secteur, le Conseil Général déterminera les conditions de protection et de mise en valeur de l'île de *Lizoun*.

Afin de mener à bien la première phase de ce projet et celui de *Saint-Cassian*, je vous demande de bien vouloir ratifier **48 000 €** de crédits de paiement (Article 231 721, Sous-Fonction 738), l'autorisation de programme ayant été ouverte en Décision Modificative n°2 de 2007.

2 - Journée mondiale des zones humides :

Comme chaque année, depuis 1997, a lieu le 2 février la journée mondiale des zones humides. Ces journées sont l'occasion de participer à une action d'information et de sensibilisation aux fonctions des zones humides.

A cette occasion, le Service de l'Environnement du Conseil Général de Tarn-et-Garonne et le Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne (SMEAG), ont proposé d'organiser une manifestation autour de cette date.

La manifestation prévue par le Service de l'Environnement du Conseil Général et le SMEAG visait 2 objectifs :

- **informer/sensibiliser** sur les zones humides garonnaises et les politiques territoriales,
- **partager** un moment convivial en bord de Garonne.

Il s'agissait de cibler, d'une part, des collégiens et, d'autre part, le grand public d'où la nécessité de prévoir 2 journées (respectivement le 29 janvier et le 3 février 2008) car les attentes et les moyens d'actions sont différents.

La Base de Plein Air et de loisirs du Tarn et de la Garonne a servi de lieu d'accueil pour ces journées. En effet, le plan d'eau de Saint-Nicolas-de-la-Grave est une illustration parfaite d'un site qui accueille plusieurs activités de pleine nature, à l'interface du tourisme et de l'environnement.

Ces journées se sont déclinées :

- **en ateliers thématiques** (sentier d'interprétation, observation de l'avifaune, étude de la petite faune aquatique, visite de l'ascenseur à poissons de Golfech,...) animés par les agents du Service de l'Environnement, du SATESE, de la Base de Plein Air, du SMEAG, des Associations de protection de l'environnement (Société des Sciences Naturelles par exemple), ...

- **en conférences-débats** (pour le grand public) sur des thèmes aussi divers que l'hydrodynamique fluviale, l'histoire du fleuve, ...

Par ailleurs, des expositions sur la Garonne (faune, flore,...) ont été présentées en libre accès.

Je vous demande de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de mon rapport



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission agriculture, aménagement rural et environnement,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Prend acte des actions engagées à ce jour :
 - création d'un sentier de randonnée de Grisolles à Lamagistère,
 - actions d'éducation à l'environnement,
 - soutien technique et financier aux maîtres d'ouvrage locaux,
 - restauration des sites d'intérêt patrimonial : bras-mort à Saint-Aignan, îlot de Saint-Cassian à Mas-Grenier et mise en valeur de la plaine alluviale d'Escatalens ;
- Prend acte de l'avancement du projet de valorisation paysagère et environnementale « *du lac Saint-Julien au fleuve Garonne : un sentier témoin de la biodiversité* » sur la commune d'Escatalens ;
- Ratifie 48 000 € de crédits de paiement de à l'article 231721, sous-fonction 738 (sur autorisation de programme 2007), qui permettra de mener à bien la 1ère phase de ce projet sur la commune d'Escatalens, ainsi que celui de l'îlot de Saint-Cassian sur la commune de Mas-Grenier ;

Journée mondiale des zones humides

- Prend acte des actions d'information et de sensibilisation aux fonctions des zones humides, organisées par le Conseil Général le 2 février 2008 à la Base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne à Saint-Nicolas-de-la-Grave :
 - ateliers thématiques,
 - conférences-débats,
 - expositions sur la Garonne (faune, flore...).

Adopté à l'unanimité.

Le Président,